



**Communauté de Communes
Porte de Maurienne**

73, Grande Rue

Aiguebelle

73220 VAL D'ARC

Tél. : 04.79.44.31.61

communautedecommunes@portedemaurienne.eu

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 31 MAI 2023 - 19 H
LISTE DES DELIBERATIONS

Présents : **Mrs** AUGEM – BERGERETTI – BRUNET – BUET – CANOT - COHIN - CONTI
- DEMONNAZ – FARGEAS – GADROY-LEGENVRE – GENON – MELLAN –
MICHELLAND – PERRIER – REFFET – RICO-PEREZ - ROCHE - **Mmes** AGBATE-
PERRIER - BAZIN - BUGNON - DREGE - GAZET - GUILLOT - MASSUTTI –
MICHEL

Absents - Excusés : Mmes LEGRAND – BOUCLIER-BEAUCHET

Pouvoirs : Mme LEGRAND au profit de MR GENON

Conseillers en exercice : 27

Présents : 25

Votants : 26

DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Délibération 2023DELIB_05_10

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de définition de l'intérêt communautaire comme définie ci-avant.

**PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE (PCRS) – CONVENTION AVEC LE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE**

Délibération 2023DELIB_05_13

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec le Département de la Savoie ayant pour objet la constitution et la mise à jour du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS).
- **VALIDE** l'engagement financier de la CCPM à hauteur de 3435 € par an pendant 4 ans.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

OPERATION GROUPEE DE REHABILITATION D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

Délibération 2023 DELIB 05 04

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le SPANC à animer et coordonner des opérations groupées de réhabilitation d'assainissement individuel à effectuer par les propriétaires maîtres d'ouvrages ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer auprès du département de la Savoie une demande de subvention annuelle pour l'année 2023 pour un montant proportionnel au nombre de maîtres d'ouvrages volontaires, et à reverser les aides attribuées par le Département aux propriétaires. Cette opération pourra être renouvelée les années suivantes.

MODIFICATION DE L'ETAT 1259 –TAUX D'IMPOSITION 2023

Délibération 2023 DELIB 05 02

Le Conseil Communautaire,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B *undecies*, 1639 A et 1530 bis du code des impôts,

Après avoir écouté l'exposé du président et en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité

- **DECIDE** de fixer les taux intercommunaux pour l'année 2023 comme suit :
 - Taxe d'habitation additionnelle : 2.86 %
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 3.30 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 18.03 %
 - Cotisation foncière des entreprises : 34.31 %
 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 10.42 %
- **FIXE** le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la préservation des inondations pour l'année 2023 à 163 432.21 €
 - **CHARGE** le Président
 - De notifier cette décision aux services préfectoraux
 - De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

CONVENTION SOCLE PORTANT SOUTIEN A LA LECTURE PUBLIQUE

Délibération 2023 DELIB_05_06

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention socle portant soutien à la lecture publique soumise par le Conseil Savoie Mont-Blanc.
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention et opérer toutes démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

MODIFICATION DE POSTES

1 - SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE (12h00 ANNUALISEES PAR SEMAINE) ET CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^e CLASSE A TEMPS NON COMPLET (5h35 ANNUALISEES PAR SEMAINE)

Délibération 2023 DELIB_05_11

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la suppression de l'emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (12h00 annualisées par semaine).
- **APPROUVE** la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^e classe à temps non complet (5h35 annualisées par semaine).
- **AUTORISE** le Président à faire toutes les démarches nécessaires et signer tous documents à cet effet.

2 - MODIFICATION DE TROIS EMPLOIS D'ADJOINT D'ANIMATION AU SEIN DE LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL -L'ENFANT DO-

Délibération 2023 DELIB 05 12

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la suppression de deux emplois d'adjoint d'animation à temps non complet (28h par semaine).
- **APPROUVE** la création de deux emplois d'adjoint d'animation à temps complet (35h par semaine).
- **APPROUVE** la suppression d'un emploi vacant d'adjoint d'animation à temps non complet (28h/semaine)
- **AUTORISE** le Président à faire toutes les démarches nécessaires et signer tous documents à cet effet

MODIFICATION DE LA DELIBERATION INSTAURANT LE RIFSEEP

Délibération 2023 DELIB 05 08

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications susvisées
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier

MODIFICATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Délibération 2023 DELIB 05 09

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **CONSTATE** la démission de la 1^{ère} Vice-Présidente ;
- **DECIDE** de supprimer le poste de vice-présidence en charge des affaires culturelles et de l'enfance-jeunesse ;
- **DECIDE** de modifier le nombre de Vice-Président(e)s et de le porter à 5 ;
- **AUTORISE** le Président à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEMANDE DE SUBVENTION AUX COMMUNES

Délibération 2023 DELIB_05_05

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 500 € à la commune de Saint-Alban d'Hurtières
- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 500 € à la commune de Saint-Pierre-de-Belleville pour les actions présentées ci-dessus.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget principal de la CCPM

Le Président,

GENON Hervé

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PORTE DE MAUBIENNE
SAVOIE
73 Grande rue - 73220 AJGUEBELLE
Tél: 04 79 44 31 61
communautédecommunes@portedemaubienne.eu